

LETTRE ÉCONOMIQUE

Égypte

Une publication du Service économique du Caire
Numéro 171 Juillet 2026

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

300 M EUR

Montant des nouvelles conventions de
financement entre l'AFD et l'Égypte

Sommaire

ACTUALITÉS - 4 -

Relations économiques bilatérales - 4 -

Brèves économiques - 6 -

Zoom : TotalEnergies annonce la décision finale d'investissement (FID) sur le projet
d'exploitation du champ gazier de Cronos - 9 -

NOTES D'ANALYSE - 11 -

Note 1 : Les start-ups vertes en Égypte : un écosystème émergent face aux défis de la
scalabilité - 11 -

Note 2 : Les infrastructures de connectivité : de la rente de transit à l'émergence d'un
pôle régional intégré - 14 -

INDICATEURS - 18 -

« Si l'on ne voulait que la réforme des abus, j'y consentirais de bon cœur » - Jean Dusaulx

Le mois de juillet aura été placé en Egypte sous le signe de la poursuite des réformes, alors qu'est examiné par le conseil du FMI le 30 juillet la septième et avant-dernière revue du programme.

La première réforme porte sur les subventions alimentaires, pilier historique du contrat social en Égypte bénéficiant actuellement à près de 68 millions de citoyens, soit plus de la moitié de la population. La subvention, qui peut atteindre jusqu'à 90% par rapport au prix public, mobilise chaque année environ 9 Mt de blé dont plus de la moitié importée et pèse dans le budget de l'Etat à hauteur de 3,5 Md USD dont 2,5 Md USD pour la seule subvention sur le pain « baladi ». La réforme récemment annoncée par le Premier ministre égyptien vise à rationaliser les dépenses publiques et à lutter contre les fraudes par un recentrage du dispositif sur les ménages considérés les plus vulnérables, soit une baisse de 10 millions de bénéficiaires soit 58 millions. Les rations seraient aussi revues à la baisse et le « reste à charge » pour le bénéficiaire passerait également de 0,20 à 1,50 EGP par unité (soit une multiplication par 7,5), par rapport à un prix du marché estimé à 2,50 EGP. Le catalogue de produits de substitution éligible passerait de 30 à 80 références, contribuant à diversifier le régime alimentaire des bénéficiaires (d'après l'OCDE, 20% des décès en Egypte sont attribués à l'obésité et à la malnutrition). Le succès de la mise en place des systèmes de protection sociale Takaful et Karama, sous forme de transferts monétaires similaires à ceux envisagés par la réforme, serait un gage d'efficacité dans la mise en œuvre de cette réforme possiblement à compter du mois de septembre.

Autre réforme significative, le président Abdel Fattah al-Sissi a promulgué le 27 juillet une loi portant réorganisation de l'Autorité « Future of Egypt » (FoE - Mostaqbal Misr) pour le développement durable. Cette entité qui a vu le jour en 2017 à l'initiative de cadres de l'armée de l'air, fut transformée en 2022 en une autorité économique chargée de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire de l'Égypte dans le cadre du projet de développement de terres agricoles du Nouveau Delta. Les prérogatives de FoE avaient été déjà largement étendues depuis sa création, tant géographiquement, avec le développement de terres sur l'ensemble du territoire (4,5 millions de feddans, équivalant à près de la moitié des terres actuellement cultivées en Égypte), ainsi qu'en termes de secteurs d'activités dans le domaine agroalimentaire mais aussi du logement de luxe, de la construction ou des énergies renouvelables. Son statut apparaît comme clarifié par la loi, FoE étant transférée sous l'autorité du Président de la République, son mandat élargi à la « maximisation de la puissance économique de l'Égypte » dans tous les secteurs et à la « garantie de l'accès à l'alimentation, à l'énergie, à l'eau et à la sécurité nationale ». La loi lui confère des « zones de développement durable » et institue deux nouveaux fonds souverains sous son autorité, dont l'un en capacité d'investir tant sur le territoire national qu'à l'étranger, l'autre pour affecter les bénéfices des investissements à des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et des infrastructures. Le président de

l'autorité, actuellement le Col. Bahaa al-Ghannam, acquiert un rang équivalent à celui de ministre.

Cette évolution intervient dans la continuité de la publication d'une deuxième version de la « politique de propriété de l'Etat » (« State Ownership Policy ») pour les années 2026-2030. Celle-ci vient mettre à jour celle de fin 2022 adoptée dans le contexte de l'adoption du programme FMI. Cette politique prévoit une ouverture progressive et maîtrisée à la participation du secteur privé, tout en concentrant l'intervention de l'État sur les secteurs stratégiques et critiques. Intégrée au programme FMI, elle a permis la mise en œuvre, notamment, de cessions publiques générant des recettes de près de 6 Md USD d'après les autorités ou encore d'une dizaine de projets de partenariat public-privé. La seconde édition publiée en juin se veut plus exigeante en termes de critères de performances dans le désengagement économique souhaité et souhaitable de l'Etat. Plusieurs avancées sont ainsi constatées, en particulier la mention claire que la propriété de l'Etat doit être l'exception et non la règle, que cette stratégie englobe un champ plus vaste d'entités économiques, y compris détenues par l'armée, ou que leur gestion doit obéir à des règles d'investissement privé. La réforme intègre de nouveaux standards OCDE relatifs à la gouvernance des entreprises publiques et l'affirmation fondamentale de la séparation stricte entre opération et régulation, demandée par les partenaires de l'Egypte et les milieux économiques.

Intervenant dans des champs distincts, ces réformes ont en commun de répondre à certains des enjeux du programme du FMI qui arrive à terme. Elles dénotent aussi la volonté d'une poursuite dans la durée des engagements pris, alors que la question du « post programme » se pose. Les autorités l'ont anticipé en annonçant l'élaboration d'un plan d'action à 4-5 ans de réformes structurelles, censé prolonger l'effort de réformes entrepris depuis 2022, qui devrait être soumis à la société civile. L'hypothèse d'un nouveau programme FMI ne paraît donc pas publiquement privilégiée par les autorités égyptiennes à ce stade. Toutefois, l'ancrage dans la durée des réformes courageuses mises en œuvre en matière monétaire et budgétaire, ainsi que l'intensification de celles relatives au désengagement de l'Etat et à l'équité des affaires nécessiteront encore un soutien bienveillant et exigeant des partenaires de l'Egypte.

Pascal FURTH, Chef du Service économique

ACTUALITÉS

Relations économiques bilatérales

Évènements marquants du mois :

6 juillet : Signature à la Résidence de France d'un protocole d'accord entre la Chambre de Commerce et d'Industrie française en Egypte (CCIFE) et l'ESLSCA University Egypt. Ce partenariat permettra à des salariés des entreprises membres de la CCIFE de suivre des programmes de formation à l'ESLSCA, et aux étudiants de l'université d'avoir un accès privilégié à des opportunités au sein d'entreprises françaises membres de la chambre.



12 juillet : Rencontre entre plus de 25 représentants d'entreprises françaises implantées en Egypte et le Ministre de l'investissement et du commerce extérieur, M. Mohamed Farid Saleh. Cette rencontre a été l'occasion pour le Ministre d'exposer les priorités égyptiennes en matière d'investissements étrangers. Un échange opérationnel avec les différents participants a également eu lieu, occasion pour les entreprises françaises de présenter leurs projets et de faire remonter d'éventuelles difficultés liées à leur mise en œuvre.



22 juillet : Visite de Mme. Eléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger, et de l'Ambassadeur de France, de la ligne 3 du métro du Caire, opérée par Ratp Dev Mobility. La Ratp a notamment pu présenter son programme ambitieux de formation professionnelle avec plus de 500 000

heures de formation déjà dispensées pour accompagner la montée en compétences des équipes égyptiennes et préparer les métiers de demain.



Brèves économiques

1- Signature de quatre conventions de financement entre l'AFD et l'Égypte pour 300 MEUR

À [l'occasion](#) des vingt ans de présence du Groupe AFD en Égypte, quatre conventions de financement totalisant 300 MEUR ont été signées les 23 et 24 juin avec les autorités égyptiennes, autour de quatre priorités du partenariat stratégique franco-égyptien : santé, éducation, décarbonation industrielle et agriculture durable. L'enveloppe comprend un prêt souverain de 150 MEUR pour l'extension de l'assurance maladie universelle à cinq nouveaux gouvernorats, une subvention de 2 MEUR en appui à l'enseignement du français en LV2, une contribution de 45 MEUR au programme « Green Sustainable Industries » — doté de 210 MEUR au total et cofinancé avec la BEI (135 MEUR) et l'UE (30 MEUR) en faveur de la décarbonation du secteur industriel — et une ligne de crédit non souveraine de 50 MEUR accordée à la National Bank of Egypt pour le développement de la finance agricole durable. Deux lettres d'intention ont par ailleurs été signées avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Technique, Mohamed Abdel Latif, pour la création de deux écoles techniques : l'une dans le secteur ferroviaire, en présence du ministre des Transports Kamel Al Wazir, l'autre dans la mobilité urbaine, en partenariat avec RATP Dev Mobility Cairo. Ces engagements portent à près de 4 Md EUR le montant total investi par le Groupe AFD en Égypte depuis 2006.

2- Le FMI et l'Égypte sont parvenus à un « staff level agreement » sur la 7ème revue du programme FMI

Les services du FMI et les autorités égyptiennes sont parvenus le 29 juin à un [staff level agreement](#) (accord technique) sur la 7^{ème} revue de la Facilité élargie de crédit (EFF) et la 2^{ème} revue de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du FMI le 30 juillet, cet accord ouvre la voie à un décaissement d'environ 1,5 Md USD au titre de l'EFF et 136 M USD au titre de la FRD, portant le total des décaissements à 7,2 Md USD sur les 9,3 Md USD prévus par le programme. Le FMI salue la résilience de l'économie égyptienne face aux répercussions du conflit régional, grâce notamment aux ajustements des prix de l'énergie, au renforcement des dispositifs de protection sociale et au maintien d'un régime de change flexible. La croissance du PIB réel a atteint 5% au troisième trimestre de l'exercice 2025/26 (5,2% sur les neuf premiers mois), tandis que les performances budgétaires demeurent solides, avec un excédent primaire attendu à 5% du PIB en 2026/27. Le FMI souligne l'importance de maintenir une politique monétaire restrictive alors que les pressions inflationnistes restent élevées, d'améliorer la gestion de la dette publique et d'assurer les réformes destinées à renforcer le rôle du secteur privé et le level playing field, y compris dans le cadre du programme de cessions d'actifs publics.

3- L'Égypte lève 500 M USD grâce à une nouvelle émission d'obligations «samouraï».

L'Égypte a effectué un retour réussi sur le marché des obligations « samouraï » après trois ans d'absence, en menant à bien l'[émission de ses toutes premières obligations « samouraï » durables](#), pour un montant total équivalent à 80 Mds de yens (500 M USD). Cette émission constitue la troisième opération obligataire « samouraï » de l'Égypte et représente une étape importante vers l'accès à des marchés diversifiés et l'élargissement de l'accès au financement durable. Le gouvernement affirme que les fonds levés seront exclusivement affectés au financement de projets verts et sociaux éligibles. L'opération est partiellement garantie par la Banque africaine de développement, dont la notation de crédit AAA a permis à l'Égypte d'obtenir un financement à long terme auprès d'investisseurs japonais, malgré la volatilité accrue des marchés financiers mondiaux. Les obligations ont fait l'objet d'un placement privé en deux tranches, à 5 et 10 ans. La tranche à 5 ans a reçu la note AA+, tandis que la tranche à 10 ans a été notée AA. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de gestion de la dette égyptienne, qui vise à diversifier la composition de ses emprunts extérieurs, à élargir sa base d'investisseurs et à réduire les risques de refinancement en allongeant les échéances de la dette.

4- L'Égypte met sur le marché 62 nouvelles opportunités d'investissement pour relancer l'exploration gazière.

Le ministère égyptien du Pétrole et des Ressources minérales a [lancé](#) 62 nouvelles opportunités d'investissement via la plateforme *Egypt Upstream Gateway* (EUG) afin d'accélérer la relance de l'exploration pétrolière et gazière. Selon le ministre Karim Badawi, cette stratégie a déjà permis d'obtenir plus de 17 Md USD d'engagements d'investissements directs étrangers sur les cinq prochaines années. L'apurement progressif des arriérés dus aux compagnies pétrolières internationales et l'instauration d'un calendrier régulier de paiements a en effet contribué à restaurer la confiance des investisseurs. Le ministre a notamment salué le retour de TotalEnergies sur l'exploration gazière en Égypte, dans un contexte marqué par plusieurs découvertes récentes en Méditerranée et dans le delta du Nil. Cette dynamique s'inscrit dans la stratégie du gouvernement visant à enrayer le déclin de la production nationale de gaz, tout en consolidant le positionnement de l'Égypte comme plateforme régionale

5- La Commission Européenne débloque 1,5 Md EUR dans le cadre de l'AMF.

La Commission européenne a versé la deuxième des trois tranches prévues dans le cadre de son programme d'aide macro-financière (AMF) de 4 Md EUR actuellement en cours sur l'année 2026. [Ce prêt de 1,5 Md EUR](#) a pour objectif de couvrir une partie des besoins de financement de l'Égypte afin de préserver sa stabilité macroéconomique dans un contexte régional tendu, et de poursuivre la mise en œuvre des réformes économiques en coordination avec le FMI. La Commission a salué les progrès menés par le Caire en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques et du marché des changes, et a noté les avancées concernant le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques, la numérisation des services publics ainsi que la gestion de l'eau et de l'énergie. A l'occasion du versement de la première tranche d'1 Md EUR en janvier 2026, Bruxelles avait déjà salué

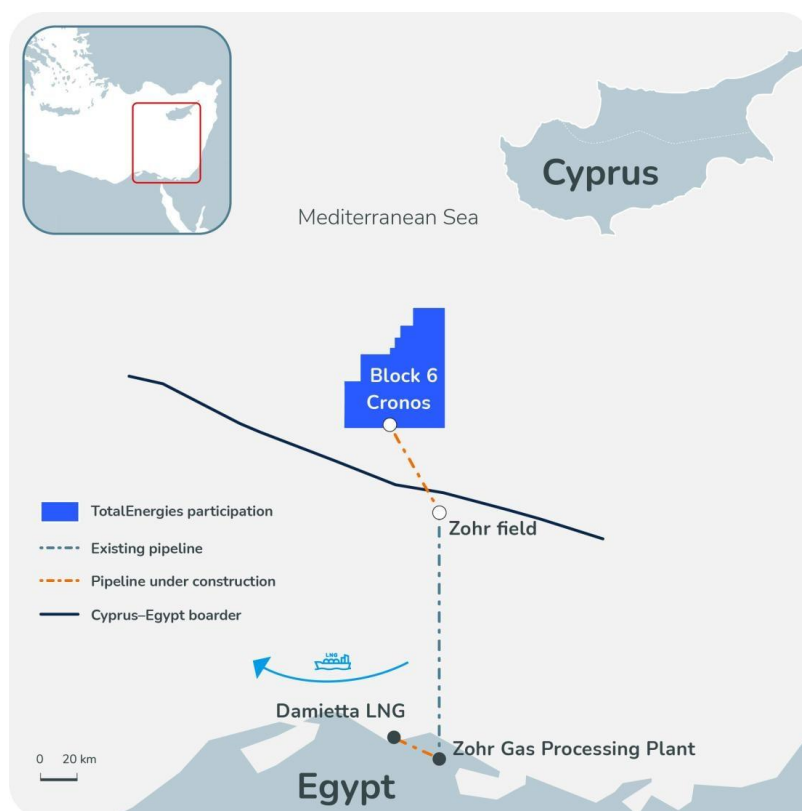
les progrès réalisés en matière d'amélioration d'environnement des affaires. L'Égypte a ainsi reçu 3,5 Mds EUR sur les 5 Md EUR d'aide macro-financière engagés dans le cadre du Partenariat stratégique et global UE-Égypte, signé en 2024. D'autres financements dans le cadre de ce même partenariat ont récemment été débloqués, dont un accord de 690 M EUR pour la modernisation du réseau électrique.

Zoom : TotalEnergies annonce la décision finale d'investissement (FID) sur le projet d'exploitation du champ gazier de Cronos

Le mardi 28 juillet, Total Energies a annoncé, par voie de communiqué, la décision finale d'investissement (FID) pour le projet d'exploitation du champ gazier de Cronos (bloc 6), situé dans les eaux territoriales de Chypre (à 185 km au sud-ouest des côtes) et exploité dans le cadre d'une coentreprise (50/50) avec ENI, qui en sera l'opérateur. Cette annonce fait suite à la signature, en février 2025, d'un accord intergouvernemental entre l'Égypte et Chypre, en présence des présidents des deux pays, définissant le cadre commercial du projet.

Le schéma de développement prévoit l'acheminement du gaz par un pipeline sous-marin reliant le champ de Cronos au champ égyptien de Zohr (opéré par ENI), via la construction d'une infrastructure de 100 km. Le gaz sera ensuite transporté jusqu'aux installations de traitement du gaz de Zohr, situées à El Gamil, à l'ouest de Port-Saïd, au moyen des infrastructures existantes, avant d'être acheminé vers les installations de liquéfaction de Damiette grâce à la construction d'un nouveau tronçon de pipeline de 50 km. Après liquéfaction, le gaz naturel liquéfié (GNL) sera entièrement destiné à l'exportation, principalement vers les marchés européens.

Schéma d'exploitation du champ gazier de Cronos



Source : TotalEnergies (2026)

La production devrait démarrer en 2028, avec un plateau d'environ 500 M de pieds cube par jour, soit environ 2,8 Mt par an de GNL, dont la moitié sera commercialisée par

l'énergéticien français (réserves estimées à 3 Tcf , soit l'équivalent de 5% des réserves prouvées égyptiennes). L'Égypte sera rémunérée pour l'utilisation de ses installations au prorata de la quantité de gaz y transitant. La FID ouvre désormais la voie à la signature des contrats d'EPC des infrastructures qui devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Le projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie des autorités égyptiennes, portée par le Ministre du Pétrole et des Ressources Naturelles, de consolider la place de l'Égypte comme un hub gazier de premier plan. Le Ministre s'est ainsi réjoui de cette avancée, estimant que « *Cette décision confirme le succès de la stratégie adoptée par l'Égypte pour optimiser l'utilisation de ses infrastructures intégrées dans le secteur gazier [...] et sont désormais considérées comme la solution économique et technique la plus adaptée au développement des ressources gazières de la Méditerranée orientale* ».

Si l'Égypte ne bénéficiera pas directement du gaz extrait, la configuration retenue pour le développement du projet lui est particulièrement favorable : d'une part, elle permet de mobiliser des unités de liquéfaction aujourd'hui largement sous-utilisées dans un contexte de chute de la production intérieure, tout en générant des revenus en devises conséquents. D'autre part, il pose les bases contractuelles d'un schéma de développement répliquable dans le cadre de l'exploitation d'autres champs découverts à proximité de Cronos, dont Aphrodite (réserves estimées à 4,5 Tcf), exploité par Chevron, Shell et New Med Energy ; et Pégasus (jusqu'à 7 Tcf) exploité par ExxonMobil et QatarEnergy. Il intervient dans un contexte de net regain de confiance des investisseurs, consécutif à l'apurement des arriérés de paiement de la société EGPC acté en juin 2026 (alors qu'ils atteignaient 9 Mds USD en 2023). Cette évolution a permis une relance des investissements dans l'exploration et la production (E&P), avec la perspective d'un redémarrage de la production à moyen terme.

Antoine WILLENBUCHER, Chef du pôle infrastructures, environnement et santé

NOTES D'ANALYSE

Note 1: Les start-ups vertes en Égypte : un écosystème émergent face aux défis de la scalabilité



L'Égypte s'est imposée comme l'un des principaux écosystèmes entrepreneuriaux d'Afrique et du Moyen-Orient. En 2024, les start-ups égyptiennes ont levé près de 329 MUSD, soit plus d'un tiers des financements en capital-risque du continent africain, malgré un ralentissement mondial des investissements. Si la fintech concentre encore près de la moitié des financements, les technologies liées à la

transition écologique connaissent une certaine montée en puissance, portée par les bailleurs internationaux et les nouvelles exigences de décarbonation des chaînes de valeur. Cette dynamique demeure toutefois fragile : l'écosystème reste fortement dépendant des financements concessionnels et peine encore à faire émerger des acteurs capables de changer durablement d'échelle.

Une filière émergente, portée par la COP27 et les partenaires internationaux

La COP27, catalyseur pour l'écosystème des start-up vertes

Si le tissu des start-ups vertes pré-existait à l'organisation de la COP27 à Sharm el-Sheikh, celles-ci ont été particulièrement mises en valeur et leur développement promu à cette occasion. La National Initiative for Smart Green Projects a été lancée, destinée à soutenir les projets conciliant innovation et transition écologique, concept maintenu les années suivantes, avec une 4ème édition en 2026. Parmi ces projets, Rabbit Mobility, spécialisée dans les solutions de micro-mobilité électrique, constitue l'un des exemples les plus aboutis, avec une levée de fonds de 1,3MUSD en 2024 et des projets de développement au Maroc. Le passage à l'échelle a été facilité grâce au partenariat avec RATP Dev, permettant le déploiement de trottinettes électriques à proximité des stations de transport exploitées par l'opérateur, associé à des réductions tarifaires favorisant l'intermodalité. Dans la continuité de la COP27, le ministère de l'Environnement a également développé une plateforme numérique destinée à mettre en relation les start-ups environnementales avec investisseurs, incubateurs et partenaires techniques, afin d'améliorer leur accès aux financements. Parallèlement, un tissu de start-ups sociales a été promu à l'instar de VERNILE, spécialisée dans la collecte de bouteilles plastique, d'Almah, structure entrepreneuriale de l'Egyptian Clothing Bank spécialisée dans la fabrication de vêtements upcyclés ou bien encore Upfuse, avec un modèle économique toutefois encore dépendant de subventions ou de financements philanthropiques, limitant leur capacité à changer d'échelle.

Un écosystème encouragé par les bailleurs internationaux

Depuis les années 2020, le développement des start-ups vertes a été largement encouragé par les financements internationaux, ciblant les entrepreneurs mais également les incubateurs, les accélérateurs et les investisseurs. L'Union européenne constitue un des principaux partenaires. Le programme SwitchMed a accompagné (2018-2023) les entrepreneurs de l'économie circulaire dans les pays méditerranéens, dont l'Égypte. Le programme EU Green, en cours, soutient le développement de projets liés à la transition écologique via assistance technique et financement pouvant aller jusqu'à 100 000€, tandis que Green Forward accompagne notamment les incubateurs dont universitaires dans l'accompagnement de start up vertes. D'autres pays européens sont également présents. L'Allemagne, à travers la GIZ, finance également plusieurs programmes, dont Egypt Climate Invest Programme (ECIP) mis en œuvre par Plug and Play, qui soutient à la fois les investisseurs et les starts-ups, ou bien encore le ClimateAccelerator programme qui met en lien start-ups et entreprises industrielles dont Schneider Electric. Le Royaume-Uni a lancé le Climate Finance Accelerator (CFA), déployé par l'incubateur Flat6Lab. On peut aussi citer Greenwork, soutenu par les Pays-Bas, mis en œuvre par l'ONG Hivos.

Un écosystème en cours de structuration

Une prise de conscience environnementale à approfondir et des difficultés persistantes d'accès aux financements

La croissance des start-ups vertes en Égypte et le développement des technologies vertes demeurent toutefois contraints par une prise de conscience encore insuffisante des entreprises potentiellement clientes, en dépit d'un cadre légal environnemental enrichi par plusieurs textes structurants ont été adoptés ces dernières années, notamment la Waste Management Law n°202-2020. La dynamique, impulsée par la future mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs, peine à s'ancrer dans les pratiques. De même, les restrictions envisagées pour l'usage du plastique restant à ce stade volontaire, les trajectoires de croissance de des start-ups proposant des alternatives (Earthly), ou des innovations avec des plastiques dits « biodégradables » (Natrify) ou recyclés (Tilestic), demeurent limitées. Concernant le financement, les établissements bancaires exigent généralement au moins trois années d'historique financier avant d'accorder un crédit, ce qui exclut de facto une grande partie des jeunes entreprises. En outre, les lignes de crédit de financement vert sont accordées essentiellement à des entreprises au moins de taille moyenne ayant des projets d'investissement. Parallèlement, les fonds de capital-risque demeurent principalement orientés vers les secteurs numériques à forte croissance, en particulier la fintech. Les technologies vertes présentant des cycles de développement plus longs, nécessitant des investissements matériels plus importants et offrant des perspectives de retour sur investissement plus lointaines, leur attractivité s'en trouve amoindrie auprès des investisseurs. Enfin, la définition de ce qu'est une "start-up" via une Charte destinée à faciliter l'accès de ces entreprises à certains dispositifs publics, gagnerait à intégrer un volet

spécifique pour les entreprises développant des innovations environnementales ou climatiques.

Des perspectives de développement portées par la transition industrielle

Ce secteur pourrait pour autant croître à l'avenir, de par la montée en puissance de certains dispositifs réglementaires en particulier européens, la raréfaction des ressources énergétiques et hydrique, et aussi la stratégie de certaines entreprises internationales de faire appel à des start-ups pour stimuler leur innovation. Le 1er janvier 2026 est ainsi entré en vigueur le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (MACF-CBAM), qui devrait stimuler la demande pour des solutions locales de mesure des émissions, d'efficacité énergétique, de recyclage et de décarbonation industrielle. Sur le volet énergétique, on observe d'ailleurs de belles réussites. KarmSolar, en partenariat avec EDF Renouvelable, a installé plus de 42MW de projets photovoltaïques destinés aux entreprises privées, tandis que NoorNation déploie des solutions d'accès à l'électricité renouvelable pour les territoires insuffisamment desservis. L'agritech représente un autre axe de développement particulièrement prometteur. Des entreprises telles que Mozare3, Renile, Plug'n Grow, développent des solutions d'agriculture de précision, d'optimisation de l'usage de l'eau, de numérisation des exploitations agricoles et de valorisation des productions locales, et considèrent localiser leur siège en Europe/Etats Unis ou dans les pays golfigues pour attirer des investisseurs. Certaines sont d'ailleurs déjà présentes dans la zone ANMO, à l'instar de VAIS Farm. L'économie bleue pourrait également constituer une nouvelle filière d'excellence. Le lancement de « l'Egyptian Red Sea Initiative », soutenue par le PNUD et plusieurs bailleurs internationaux, prévoit la création de mécanismes de financement et d'incubation destinés aux entreprises innovantes intervenants dans la protection des récifs coralliens, le tourisme durable ou la gestion des ressources marines. La capacité d'innovation des start-ups offre également des opportunités pour les grands groupes internationaux, qui peuvent éventuellement internaliser ces solutions in fine. Ainsi, Schneider Electric organise annuellement une compétition internationale « Go Green » pour étudiants et jeunes entrepreneurs, outil de de détection et de maturation de projets entrepreneuriaux.

Alexandra Lamotte, Conseillère régionale développement durable

Note 2 : Les infrastructures de connectivité : de la rente de transit à l'émergence d'un pôle régional intégré



Bénéficiaire d'une rente de transit liée au canal de Suez, fragilisée par les perturbations du trafic maritime en mer Rouge depuis 2023, l'Égypte s'attache désormais à transformer sa position géographique en un avantage comparatif durable. Les autorités déploient une stratégie visant à intégrer les infrastructures portuaires, routières, ferroviaires et aéroportuaires afin de positionner le pays comme un pôle logistique régional

de premier plan. Les recompositions des routes commerciales provoquées par l'instabilité régionale confèrent une pertinence accrue à cette ambition.

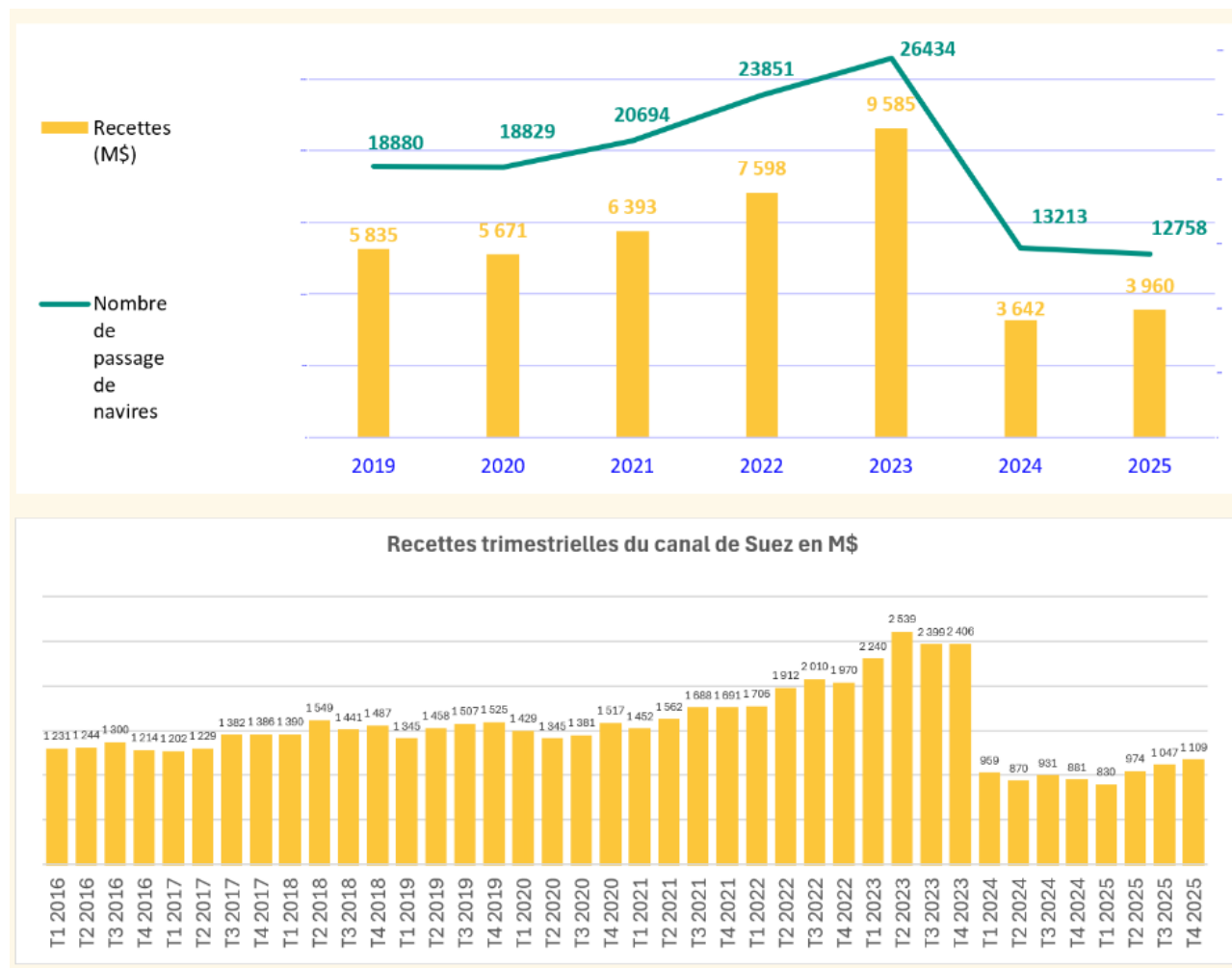
Le canal de Suez : d'une rente historique vulnérable à une stratégie industrielle intégrée

L'appareil portuaire égyptien s'est historiquement structuré autour du port d'Alexandrie et du canal de Suez, par lequel transitait près de 12 % du commerce mondial avant 2024 et dont les revenus constituent l'une des trois principales sources de devises de l'Égypte. Cette centralité lui a permis de servir d'interface logistique majeure entre l'Europe, l'Afrique, le Golfe et l'Indopacifique. Depuis 2024, la dégradation sécuritaire en mer Rouge et les attaques des forces houthies dans la zone de Bab el-Mandeb a néanmoins provoqué un report significatif des flux vers la route du cap de Bonne-Espérance, entraînant une baisse marquée des recettes du canal depuis le point haut enregistré en 2023 (en 2024, baisse de 50% du nombre de navires et de 62% des recettes comparé à 2023, niveau resté stable en 2025). Alors que les autorités ont multiplié les mesures tarifaires temporaires afin de renforcer l'attractivité du canal, et que plusieurs grands armateurs ont amorcé un retour progressif de certains services vers le canal de Suez à partir de la fin de 2025 et du début de 2026, la reprise durable du trafic demeure incertaine dans un contexte sécuritaire régional toujours volatil.

Dans ce contexte, les autorités poursuivent un programme de modernisation massif du secteur qui intègre près de 80 projets portuaires en cours ou achevés, autour de partenariats public-privé. Cette dynamique a permis l'arrivée d'opérateurs internationaux de premier rang — CMA CGM, COSCO Shipping, Hutchison Ports, avec la consolidation de pôles à Ain Sokhna, East Port Said et Safaga, et des gains majeurs en matière d'efficacité des infrastructures. L'axe Sokhna–Alexandrie, articulé autour de la zone économique du canal de Suez (SCZone), constitue la colonne vertébrale de ce dispositif. Il concentre également une part significative des projets de développement industriel, avec l'ambition d'en faire le principal pôle intégré d'activités manufacturières et logistiques du pays. Cette dynamique est notamment portée par une présence croissante des investissements chinois, qui

bénéficie d'une zone économique dédiée (TEDA), ainsi que par le positionnement particulièrement offensif des capitaux émiratis et saoudiens.

Evolution des passages de navires et recettes du Canal de Suez



Sources : Graphiques réalisés par le SE à partir des données de la Banque Centrale d'Egypte et de l'Autorité du Canal de Suez (2026)

Les infrastructures terrestres : vers le développement de corridors au service de l'interconnectivité

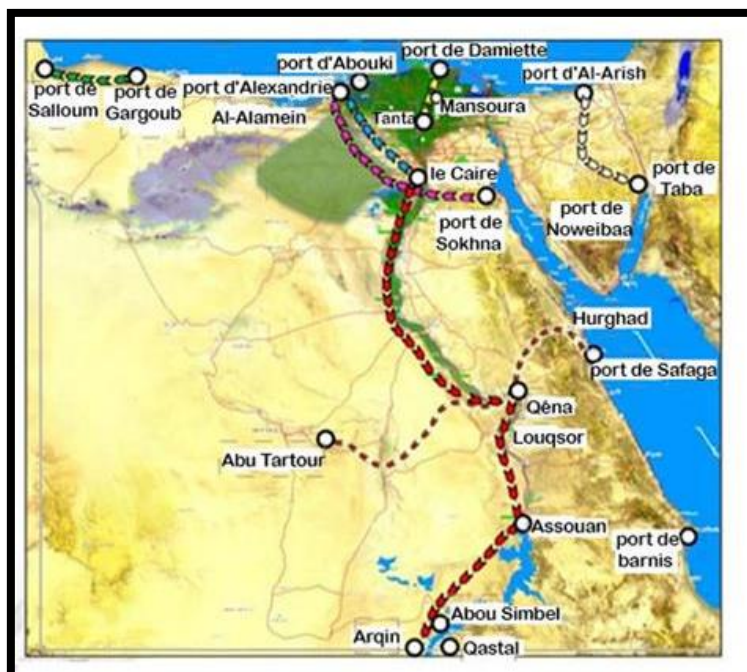
Le réseau routier demeure le principal support des flux intérieurs de marchandises : avec près de 175 000 km de routes, dont environ 30 000 km de routes principales asphaltées, il constitue l'ossature logistique du pays. Le National Roads Project a permis la construction de plus de 7 000 km de routes nouvelles et la réhabilitation de près de 10 000 km depuis l'arrivée du président Sissi, désenclavant de nombreuses zones industrielles, agricoles et touristiques. Cette réussite a toutefois un revers : le réseau routier reste structurellement surdominant face au réseau ferroviaire.

Les autorités ont ainsi engagé un programme ferroviaire en deux volets : la réhabilitation du réseau existant, long d'environ 10 000 km (signalisation, voies, matériel roulant), et le développement d'un réseau à grande vitesse d'environ 2 000 km porté par Siemens, qui

comprend une composante de fret et doit structurer les liaisons mer Rouge–Méditerranée via Ain Sokhna et Alexandrie, la connexion du Grand Caire à la Haute-Égypte, et la desserte des zones industrielles majeures. Au-delà de l'amélioration des infrastructures, l'enjeu est désormais de relier efficacement ports, zones industrielles et bassins de consommation.

Cette ambition s'articule autour d'une stratégie de corridors multimodaux intégrés qui comprend huit axes structurants, dont Sokhna–Alexandrie pour le transit, Caire–Delta pour les flux agricoles et industriels, Safaga–Qena–Abu Tartur pour la valorisation minière, et El Arish–Taba dans le Sinaï pour l'intégration des territoires périphériques. Ils sont appuyés par le développement de nouveaux pôles de transit et notamment le développement de ports secs (10 de Ramadan, 6 Octobre) destinés à décongestionner les ports et fluidifier le dédouanement.

Principaux corridors en cours de développement



Sources : Ministère des Transports (2026).

Dans le contexte de recomposition des flux logistiques provoqué par le conflit régional en 2026, cette stratégie s'est trouvée renforcée. L'Égypte s'est affirmée comme une nouvelle plateforme de transit entre l'Europe et les pays du Golfe. Le développement rapide de nouvelles routes commerciales a permis l'acheminement de certaines marchandises jusqu'à la côte méditerranéenne, avant leur transfert par voie terrestre vers la mer Rouge puis leur réexportation maritime vers les ports saoudiens. Elles peuvent ensuite être distribuées vers Riyad, Dammam, le Koweït ou Dubaï. Les autorités égyptiennes font état d'une hausse proche de 40 % des flux de marchandises en transit depuis le déclenchement de la crise. Les autorités affichent désormais leur volonté de pérenniser ces corridors et de développer deux « routes commerciales arabes », lancées sous l'impulsion du président Sissi. Un axe

Nord relierait Alexandrie à la Jordanie, à la Syrie et à l'Irak, tandis qu'un axe Sud relierait Assouan et les ports de Safaga et de Bérénice à l'Afrique orientale et à la péninsule Arabique.

Le développement des infrastructures s'accompagne par ailleurs d'un effort de facilitation des échanges. Certaines marchandises en transit vers les pays du Golfe sont désormais exemptées de l'enregistrement préalable sur la plateforme Nafeza. L'Égypte prépare également son intégration opérationnelle au système de transit international routier TIR , actée en juillet 2026, qui devrait intervenir dans un délai de 6 mois. Présenté comme un levier de diversification des routes commerciales, le TIR devrait permettre de réduire les coûts de transport de 25 à 40 % et diminuer les délais de transit jusqu'à 80 %. Il s'accompagne d'un effort de numérisation des procédures et d'une réforme globale des douanes.

La connectivité aérienne : un nœud continental doté d'un potentiel remarquable

Avec 23 aéroports commerciaux et une forte centralisation autour de l'aéroport international du Caire, l'Égypte occupe une position significative à l'échelle africaine en matière de connectivité aérienne : Le Caire constitue l'une des principales plateformes du continent, portée par un fort marché intérieur, le poids du tourisme, une diaspora nombreuse et un positionnement géographique central. Autour de cette plateforme s'articule un réseau d'aéroports secondaires — Alexandrie, Hourghada, Charm el-Cheikh, Louxor, Assouan — historiquement tournés vers le tourisme et dont l'intégration aux chaînes logistiques globales demeure perfectible.

Le rôle de l'Égypte dans le fret aérien international est promis à un fort développement : le transport aérien, réservé aux flux à forte valeur ajoutée ou à forte contrainte temporelle (pharmaceutique, électronique, périssable), n'intervient qu'en complément aux infrastructures maritimes et terrestres à un niveau nettement inférieur aux autres plateformes régionales. Les autorités ambitionnent d'accroître fortement les capacités aéroportuaires du pays, notamment à travers le projet de Terminal 4 au Caire qui devrait comprendre une zone logistique de fret, et la mise en concession de onze aéroports, dont celui du Caire à terme, avec l'appui de la SFI.

Malek Hafsi, Attaché infrastructures, environnement et santé

INDICATEURS

Macroéconomie	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25 (est.)	2025/26 (p)
PIB nominal (en Md USD), dont en % :	475	394	383	349	400
Agriculture	11,5	11,2	14,4	17,3	17,1
Industrie	26,8	26,2	24,2	23,2	23,2
Services	46	46,1	44,3	43,4	45,8
Autres	15,7	16,5	17,1	16,1	13,9
PIB par habitant (en USD)	4 587	3 744	3 570	3 191	3 579
Croissance du PIB réel (%)	6,7	3,8	2,4	4,4	4,7
Taux d'inflation, IPC moyen (% annuel)	8,5	24,4	33,3	20,4	12,4

Finances publiques (en % du PIB)	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25 (est.)	2025/26 (p)
Déficit budgétaire	-6,2	-6	-3,6	-6,8	-9,4
Excédent primaire	1,3	1,6	6,2	3,8	4,8
Compte courant	-3,5	-1,2	-5,4	-4,2	-3,9
Dette publique	88,5	95,9	90,9	86,8	87
Dette externe	32,8	41,8	39,9	44,2	41,6

	2024/25				2025/26
	T1 (juil-sept)	T2 (oct-déc)	T3 (janv-mars)	T4 (avr-juin)	T1 (juil-sept)
Balance commerciale	-14,1	-13,4	-10,8	-12,7	-14,6
Exportations totales	9,1	9,6	11,0	10,5	11,1
Importations totales	-23,1	-23,1	-21,9	-23,1	-25,7
Balance des services	4,1	3,2	3,5	4,3	5,0
Revenus du tourisme	4,8	3,9	3,8	4,2	5,5
Revenus du canal de Suez	0,9	0,9	0,8	1	1,05
Transferts de la diaspora (nets)	8,3	8,7	9,4	10,0	10,8
Balance courante	-5,9	-5,2	-2,3	-2,2	-3,2
Solde compte de capital et financier	3,8	4,1	-1,2	2,5	-0,4
Flux nets d'IDE	2,7	3,3	3,8	2,4	2,4
Flux nets d'inv. de portefeuille	-0,4	-3,3	5,3	-0,5	1,8
Solde global	-1	0,5	-1,4	-0,2	-1,6

Secteur bancaire ^[1]	2023	2024	déc-24	mars-25	juin-25
Crédit à l'économie (% dépôts)	54	62,5	63	64	63
Fonds propres (% total des actifs)	6,2	6,6	65	63	62
Créances douteuses (% prêts totaux)	3	2,3	2,3	2,2	2,1

Notation dette souveraine	Note	Perspective	Date
Moody's	Caa1	Positive	07-mars-24
Standard & Poor's	B-	Positive	18-mars-24
Fitch	B	Stable	01-nov-24

Source : Ministère des finances, Banque centrale, FMI.

[1] Banques opérant en Égypte, à l'exclusion de la Banque centrale d'Égypte.

Conjoncture monétaire	2025/26				
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Inflation urbaine (%)	12,3	12,3	11,9	13,4	-
Inflation sous-jacente (%)	12,5	11,8	11,2	12,7	-
Taux de rémunération des dépôts (%)	21	20	20	19	19
Taux de refinancement (%)	22	21	21	20	20
Taux de change EGP/EUR	55,1	55,9	56,1	56,9	60,8
Taux de change EGP/USD	47,5	47,6	46,8	47,9	52,8
Réserves de change (Md USD, fin du mois)	50,2	51,5	52,6	52,7	-

Source : Banque centrale d’Égypte.

	Égypte	Afrique du Nord et Moyen-Orient	Monde
Démographie	2024		
Population	116,5 M	572,5 M	8,1 Md
Densité (hab/km²)	117	69	63
Croissance démographique (%)	1,7	1,9	1
Pauvreté, seuil national 2021 (% pop.)	33,5	-	-
Espérance de vie à la naissance (années)	72	72	73
Marché du travail	2025		
Population active (% âgée de 15 à 64 ans)	47,5	50,1	67,4
dont femmes	20	21	55
Chômage (% de la population active)	6,8	7,8	4,8
dont femmes	15,3	12,1	4,9
Emploi informel (% de la population active)	67%	40 à 80%	60%
Environnement	2023		
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques/hab)	2,3	-	4,7
Mortalité dû à la pollution atmosphérique (pour 100 000 hab), 2021	253,4	117,1	99,7

Source : Banque mondiale, Nations Unies, OIT.